

MAJ le 25/04/2022

FICHE DE POSTE

Enseignant d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

<u>Poste</u>	→ Enseignant d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants du premier degré. → Poste ouvert aux enseignants spécialisés titulaires de la certification complémentaire français langue seconde (FLS) ; à défaut connaissances en didactique et pédagogie souhaitées en français langue étrangère (FLE) et FLS ou d'un certificat équivalent. Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant d'UPE2A exerce ses activités sous la responsabilité conjointe de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'École inclusive et de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription d'exercice. Il assure ses missions au sein d'une école élémentaire ou de plusieurs écoles élémentaires. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN chargé de l'École inclusive et porteur du dossier des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).
<u>Missions</u>	- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis par la circulaire 2012-141 en matière de scolarisation des élèves allophones arrivants et assurer l'enseignement du français langue de scolarisation (FLS), oral et écrit, pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine. - Travailler au sein de l'équipe de l'école avec une souplesse d'organisation entre le dispositif UPE2A et la classe de référence. - Agir en personne ressource dans l'école (évaluation diagnostique, conseiller les équipes pour l'inclusion scolaire, proposer et élaborer des outils). - Évaluer les connaissances et les compétences des EANA et formaliser le premier parcours de scolarisation des élèves en prenant appui sur le cadre européen commun de référence pour les langues et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Assurer avec le directeur de l'école la liaison avec les familles, les associations et les autres organismes référents. - Participer aux réunions du groupe départemental et présenter un bilan périodique d'activités à l'IEN chargé de l'École inclusive et porteur du dossier EANA, à des groupes de travail départementaux ou académiques. - S'inscrire dans une démarche de formation professionnelle et prendre part aux actions coordonnées par l'IEN chargé de l'École inclusive et porteur du

	dossier EANA en lien avec le centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des voyageurs (CASNAV).
<u>Conditions d'exercice</u>	La charge de travail de l'enseignant exerçant au sein d'une UPE2A dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission, sera rédigé et adressé à l'IEN chargé de l'École inclusive et porteur du dossier EANA.
<u>Compétences et qualités requises</u>	- Connaissances des problématiques du parcours des EANA. - Expérience pédagogique confirmée en classe ordinaire et notamment dans le cycle 2. - Capacité à s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises. - Capacité à s'adapter à des prises en charge d'élèves nouveaux tout au long de l'année scolaire. - Capacités organisationnelles. - Capacités à travailler en équipe et avec les partenaires. - Capacité de disponibilité, d'écoute, de dialogue. - Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit (connaissance des cultures).
<u>Personne à contacter</u>	Maud MOREL, IEN-ASH, Service départemental de l'École inclusive du Gers sdei32@ac-toulouse.fr ou 05 67 76 51 58